

## PORTUGAL

**Date des élections:** 6 octobre 1991

### **But de la consultation**

Renouvellement de l'ensemble des sièges du Parlement à l'échéance normale du mandat des membres.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Portugal, l'Assemblée de la République, se compose de 230 (250 auparavant) députés élus par les électeurs résidant sur le territoire national et les électeurs résidant à l'étranger; ces derniers sont représentés par 4 députés. La durée normale de la législature est de 4 ans.

### **Système électoral**

Est électeur tout citoyen portugais, résidant sur le territoire national ou hors du pays, âgé de 18 ans révolus et inscrit sur les listes électorales. Sont privés du droit de vote les malades mentaux, les personnes qui ne sont pas en mesure de gérer leurs propres affaires, les criminels purgeant leur peine, les personnes privées de leurs droits politiques et certaines catégories de personnes qui, avant le 25 avril 1974, exerçaient des fonctions politiques importantes sans clairement renier le régime politique alors en vigueur. Les listes électorales, permanentes, sont mises à jour chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen portugais ayant qualité d'électeur est éligible au Parlement. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'appartenance au Gouvernement et avec le service actif dans les forces armées ou de police, de même qu'avec la charge de magistrat, la fonction de diplomate et certaines fonctions publiques ou ecclésiastiques. Les citoyens portugais d'une autre nationalité ne peuvent être candidats dans la circonscription adjacente au territoire du pays qui leur a octroyé cette nationalité. Les députés qui sont fonctionnaires de l'Etat ou employés d'entreprises publiques ne peuvent exercer leurs activités à ce titre pendant que l'Assemblée est en fonction.

Les candidatures sont présentées par les partis politiques, mais les listes peuvent comporter des noms de citoyens non affiliés à ces formations.

Les députés sont élus dans 22 circonscriptions au scrutin de liste fermée, avec représentation proportionnelle selon la méthode d'Hondt. Ils n'en représentent pas moins le pays tout entier, et non la circonscription qui les élit. Les listes doivent comporter un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription. Les électeurs sont tenus de voter pour une seule liste.

En cas de vacance de siège à l'Assemblée, en cours de législature, il est occupé par le premier des "suivants" de la liste à laquelle appartient le titulaire.

### **Circonstances et déroulement de la consultation**

Au cours de la campagne électorale de trois semaines, le Premier Ministre Anibal Cavaco Silva, du Parti social-démocrate (PSD), a souligné la nécessité de maintenir un régime fort, en faisant valoir le bilan positif de son parti plutôt que d'engager une polémique avec les autres formations sur telle ou telle question. Il a souligné, en outre, la nécessité de la "stabilité dans la continuité", notamment dans la perspective des nouvelles responsabilités qu'allait assumer le Portugal à la tête de la Communauté européenne, menaçant même de démissionner si le PSD ne conservait pas sa majorité absolue au Parlement. La formation socialiste (PS), principal parti d'opposition dirigé par M. Jorge Sampaio, prônait le "changement en toute sécurité", proposant notamment un accroissement des dépenses en matière de logement, de santé et d'éducation. Au total, 13 partis briguaient les 230 sièges de l'Assemblée réduite (20 sièges de moins).

Le jour du scrutin, marqué par une participation relativement faible, le PSD de centre droit a réussi à conserver le pouvoir avec une majorité absolue, bien que réduite (135 sièges), le PS se consolant d'avoir amélioré son score global. La Coalition démocratique (CDU) menée par les communistes s'est retrouvée, pour sa part, avec près d'une moitié de ses sièges perdus. La victoire du parti au pouvoir a été largement perçue comme un triomphe personnel du Premier Ministre et de sa politique de stabilisation.

Le 28 octobre, un nouveau Cabinet a été nommé, la "cohabitation" se poursuivant ainsi, sous la conduite de M. Cavaco Silva, avec le Président de la République, le socialiste Mario Soares.

### **Données statistiques**

#### *1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée de la République*

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Nombre d'électeurs inscrits . . . . . | 8.462.357          |
| Votants . . . . .                     | 5.735.431 (67,77%) |
| Bulletins blancs ou nuls . . . . .    | 110.672            |
| Suffrages valables . . . . .          | 5.624.759          |

| Formation politique                     | Suffrages<br>obtenus |       | Nombre de sièges |
|---|----------------------|-------|------------------|
| Parti social-démocrate (PSD)            | 2.901.507            | 50,60 | 135 (-13)        |
| Parti socialiste (PS)                   | 1.670.618            | 29,14 | 72 (+12)         |
| Coalition démocratique (CDU)            | 504.549              | 8,80  | 17 (-14)         |
| Centre démocratique social (CDS)        | 254.289              | 4,43  | 5 (+D)           |
| Parti de la solidarité nationale (PSN)* | 95.730               | 1,67  | 1 (+1)           |
| Parti du renouveau démocratique (PRD)   | 34.977               | 0,61  | - (-7)           |
| Autres partis                           | 161.294              | 4,75  | -                |
|   |                      |       | 230*             |

\*Nouveau parti

\*\*Vingt sièges de moins que lors des précédentes élections

## 2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

|        |     |
|--------|-----|
| Hommes | 210 |
| Femmes | 20  |
|        | 230 |